



**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 4 JUILLET 2013 A 19H00**

Présents :

M.M., Mmes, David HECQ, Jean-Louis DURIEZ, Monique AVERLANT, Gérard LORENC, Caroline DUPUIS, Karine ARGUILLERE, Fabrice DUWEZ, Stéphanie HESPELLE, Thierry BUSSY, Farimata JOLY, Bruno MIGNOT, Dominique CANDELIER, Véronique DEFLANDRE, Emmanuel PARENTY, André NIVEL, Dominique LEGRAIN, Maxime DUMAINE

Absents :

M.M., Mmes Michèle GUILBERT, Eric LULE, Béatrice CAVROIS, Lisa FRASER, Fabien SALIK

Secrétaire de séance : Stéphanie HESPELLE

La séance est ouverte à 19h10.

M. le Maire prend la parole et demande à l'assemblée de l'excuser pour son retard. Il était retenu aux écoles par le pot de départ de M. LABRUYERE, avec les parents d'élèves et les enseignants. Il excuse également Mmes ARGUILLERE, HESPELLE et DEFLANDRE qui participaient à la même réunion et qui viennent d'arriver.

M. le Maire fait circuler la feuille d'épargne et aborde l'ordre du jour de ce Conseil Municipal :

1. *Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2013*
2. *Décision modificative*
3. *Demande de subvention par le comité des fêtes*
4. *Modification de la délibération prise le 23 janvier 2013 pour l'attribution de l'IEMP*
5. *Attribution du FPIC par la Communauté Urbaine d'ARRAS*

6. Annulation des pénalités de retard pour Pro Contain
7. Contrats saisonniers pour l'été 2013
8. Augmentation du nombre d'heures de 30h00 à 35h00 pour deux Adjointes techniques territoriaux de 2^{ème} classe
9. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

M. le Maire propose ensuite aux membres présents d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, à la demande des services. Un chèque de remboursement de **2.407,88 €** a été reçu ce jour en mairie. Pour procéder à son encaissement, il faut prendre une délibération - Etes-vous d'accord pour que l'on rajoute ce point à l'ordre du jour ? Très bien, il sera rajouté -.

Les membres acceptent à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2013 - MONSIEUR LE MAIRE

M. le Maire Demande aux membres présents s'ils ont des observations.

Monsieur PARENTY souhaite s'exprimer.

M. PARENTY : « *Oui, j'aimerais faire une remarque sur le procès verbal qui nous a été communiqué. Pourquoi a-t-il fallu presque trois semaines pour que celui-ci soit établi, transmis et diffusé à ceux qui le souhaitaient, alors que celui du 30 mai avait été fait en 48h00 avant d'être diffusé sur le site internet de la commune ? Je m'explique mal que l'on ait dû attendre alors que c'était enregistré. Je suppose que le délai doit être raccourci entre la tenue du conseil municipal et sa traduction dans le procès verbal.*

Le 2^{ème} point, je l'ai déjà évoqué, je l'évoque à nouveau, j'estime simplement qu'un compte rendu de conseil municipal doit s'en tenir à l'ordre du jour et aux questions qui y sont débattues entre nous, alors que manifestement, la rédaction du PV telle que vous l'établissez, M. le Maire, cette rédaction fait mention de réunions qui se tiennent en privé, ce qui n'a rien à voir dans un conseil municipal, surtout qu'elles visent un certain nombre de personnes, et vous savez de qui je parle, je parle de mon épouse et de moi-même. Vous n'avez pas à relater dans un PV de conseil municipal des affaires privées ou des attaques personnelles.

La 3^{ème} observation, c'est que sur le procès verbal qui nous a été communiqué, il me semble que les propos n'ont pas été repris fidèlement. J'ai fait un certain nombre d'observations au cours du débat que je n'ai pas retrouvé dans la transcription. J'en ai 2 ou 3 exemples :

- *le 1^{er} concerne le débat que nous avons eu sur la médiathèque. J'ai fait remarquer que les Anzinois auraient été plus heureux si nous avions consacré le budget important que nous affectons à la médiathèque, si nous les avions affectés aux voiries qui sont dans un état déplorable. Je n'ai pas retrouvé cette observation que j'avais faite dans le procès verbal.*
- *la 2^{ème} remarque concerne le dossier de la boulangerie. Vous avez indiqué, je reprends la page 30 du procès verbal,*

Vous indiquez donc les raisons pour lesquelles je vote contre la délibération, et j'avais indiqué me semble-t-il que je votais contre parce qu'il y avait eu des erreurs dans les services qui faisaient que manifestement nous ne retrouvions pas le prix qu'il y avait dans les accords initiaux. Et j'avais indiqué que je ne votais pas contre M. BOUCLY, bien évidemment et là ce n'est pas ce qui a été indiqué puisqu'il est écrit « Je vote contre uniquement pour les raisons que je viens d'évoquer concernant M. BOUCLY et parce qu'il y a une erreur manifeste dans le prix qui a été annoncé pour cette opération. » Ce n'était absolument pas contre M. BOUCLY et c'est une erreur manifeste que j'ai relevé à cette occasion.

Tout ça pour dire que la retranscription fidèle des débats ne me semble pas assurée comme elle le doit.

- Autre remarque que je voudrais voir au procès verbal, c'est que vous avez indiqué à plusieurs reprises que nous refusions de signer les procès verbaux. Il faut savoir que si nous refusons de signer, c'est parce qu'ils ne retranscrivent pas fidèlement tous les propos. A partir du moment où la retranscription n'est pas fidèle, c'est l'objet de notre refus de signer. Vous ne pouvez pas vous contenter de dire que nous ne signons pas, vous devez indiquer les raisons pour lesquelles nous refusons de signer les procès verbaux qui ne sont pas conformes, évidemment.

Voilà donc les remarques que je souhaitais faire sur le procès verbal du 4 juin. »

M. le Maire : « Très bien, est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur le sujet ? Y a-t-il d'autres interventions ? »

Mme CANDELIER souhaite s'exprimer.

Mme CANDELIER : « Je souhaiterais intervenir, pas forcément par rapport à des commentaires mais plutôt par rapport à la situation actuelle et les interventions des uns et des autres. Dans un 1^{er} temps, par rapport au dernier conseil municipal, je voudrais revenir sur l'intervention de Stéphanie et je la féliciter par rapport à ce qu'elle a dit et Je voudrais aussi confirmer ce qu'elle a dit, dans le sens où par rapport au fait qu'elle ait été élue comme représentante au sein de la CUA, il n'y a pas eu, contrairement à ce qui a pu se dire, de manipulation de la part de David, pour qu'elle soit élue à ce poste. Parce que la personne qui était pressentie pour avoir cette délégation n'était pas du tout Stéphanie. Ce qui veut dire que les personnes qui ont voté l'ont fait en leur âme et conscience et pas du tout par rapport à David.

Je suis persuadée que Stéphanie, dans le cadre de sa mission, va mener à bien ce qu'elle doit faire et que surtout elle va remonter des informations. Ces informations nous ne les avons jamais eues ou en tout cas rarement eues de la part de son prédécesseur qui sait nous donner des leçons avec des expressions du style « c'est vraiment l'hôpital qui se moque de la charité ». En l'occurrence, Dominique, nous n'avons jamais eu de remontée d'information de ce qui se passait à la CUA. La critique c'est facile mais l'art est difficile. Par rapport à Karine, je voulais confirmer ce qu'elle avait dit par rapport à la médiathèque et je voulais faire remonter l'opinion des Anzinois sur cette dernière : ils sont très contents de cette médiathèque.

Alors maintenant c'est un sujet de polémique, je ne comprends pas pourquoi parce que cela fait 3 ans que nous travaillons sur ce dossier et jamais personne n'a contesté quoi que ce soit.

En revanche cette médiathèque va servir aux Anzinois pour des salles de réunion et les Anzinois que j'ai rencontrés sont très contents par rapport à ça.

Je voulais revenir sur l'attitude de M. PARENTY. Quand on vient ici et que l'on va pour lui dire bonjour, il nous regarde comme si nous étions la dernière des débiles ou bien une grosse m... et il refuse de nous dire bonjour. Je trouve que c'est un manque total d'éducation, d'élégance et de politesse. »

M. PARENTY interrompt Mme CANDELIER : « Les propos tels que ceux que vous venez de prononcer... »

Mme CANDELIER reprend : « Non, je vous trouve insultant vis-à-vis de l'attitude que vous avez eu envers Karine, en disant des choses sans vraiment la nommer qui, pour elle, sont insultantes et je trouve que c'est de la méchanceté gratuite. En plus, vous n'avez même pas eu le courage de dire son nom, de la nommer.

M. PARENTY interrompt Mme CANDELIER : « Je ne cherchais pas... »

M. le Maire : « S'il vous plaît. Intervenez chacun votre tour. »

Mme CANDELIER reprend : « Par rapport à l'attitude de votre épouse et des signes qu'elle

a fait à David, je ne les ai pas vu. Je ne peux donc confirmer ou infirmer. En revanche, ce que je peux confirmer c'est qu'en fin de conseil municipal, elle s'est à nouveau dirigée vers David et qu'elle l'a agressé, à nouveau, et que là David a dû vous demander d'intervenir. Et je ne suis pas la seule à avoir vu cet état de fait.

Je voulais terminer enfin en disant que vous menez une campagne ou que vous êtes en train de faire une liste : peu importe ; je voulais vous dire qu'être élu au sein du conseil municipal, ce n'est pas simplement venir en conseil, voter des décisions c'est également participer à la vie communale. Et franchement j'ai rarement vu quelqu'un parmi vous qui venait à la fête du centre aéré, quelqu'un qui venait au Téléthon. Franchement, ce n'est pas que de la représentation. Il faut s'intégrer dans la vie communale. Ca David, d'ailleurs vous l'a déjà dit.

Voilà c'est tout ce que je voulais dire. J'interviens rarement mais en ce moment je trouve qu'on a 5 ans d'âge mental ! On a autre chose à faire, surtout en ce moment avec tout ce qui se passe. On ferait mieux de s'occuper des Anzinois et de la commune plutôt que de se tirer dans les pattes et de faire n'importe quoi.

Je vous remercie.»

M. le Maire : « Bien. Merci, Dominique pour ton intervention. »

M. PARENTY : « On peut répondre ? »

M. le Maire : « Après »

Mme CANDELIER : « Non, je n'ai pas envie que l'on réponde parce que l'on ne va pas polémiquer pendant 20 ans. A chaque fois, on multiplie les interventions. J'ai dit ce que j'avais à dire et je ne répondrai pas à ce que l'on pourra en dire. »

M. Le Maire : « Nous allons poursuivre l'ordre du jour. Y a-t-il d'autres remarques par rapport à ce procès verbal ?

Pour répondre brièvement sur les remarques qui ont été faites. Emmanuel, je suis d'accord pour que l'on rajoute les modifications qui te concernent.

Mme TOURNEMAIN s'est occupée de la transcription de la bande sonore. Elle n'était alors pas présente. C'était Sylvaine qui était là lors du dernier conseil si vous vous rappelez et Mme TOURNEMAIN a dû retranscrire la bande sonore sans avoir entendu les débats. C'était difficile car il y avait 2h30 à 2h40 d'enregistrement, tout en étant parfois peu audible parce qu'à plusieurs reprises il y avait des personnes qui parlaient en même temps. C'est pourquoi je tiens à ce que les personnes qui souhaitent prendre la parole me fasse un petit signe et interviennent à tour de rôle parce que pour la qualité de l'enregistrement ce n'est pas idéal et nous n'allons pas non plus investir dans un système d'enregistrement tel que nous pouvons le connaître à la CUA, c'est relativement coûteux. Donc il y avait plus de deux heures d'enregistrement. Ce n'était pas forcément pratique pour Mme TOURNEMAIN parce que d'une part elle n'assistait pas aux débats et qu'elle devait demander à Sylvaine et d'autre part il y a aussi les services à faire tourner, la gestion au quotidien demande aussi du temps. Ce n'était pas du tout volontaire de notre part, ni fait avec la volonté de ralentir la transmission du procès verbal. C'est vrai que nous sommes hors délai mais nous n'avons pas pu faire plus rapidement et je le regrette sincèrement. Ce sont notamment les moyens humains qui ont manqué parce qu'il y a eu entre autres toutes les inscriptions pour les centres de loisirs où nous avons plus de 308 enfants inscrits. Ici l'accueil était submergé et Mme TOURNEMAIN ne pouvait pas déléguer à une employée de l'accueil. Sylvaine était également fort occupée par la médiathèque puisqu'elle s'occupe des marchés. Pour ce point là on peut déplorer le retard et faire en sorte que cela aille plus vite. Mme TOURNEMAIN essaye de saisir le plus fidèlement possible ce qui est dit ce soir afin que l'on colle au maximum à la réalité. Quant à la nature des propos j'ai demandé à plusieurs personnes de l'équipe de relire le compte rendu. Après, les interprétations des uns et des autres par rapport à ce que tu demandes, on vérifiera ce qui a été enregistré et effectivement si cela coïncide, Mme

TOURNEMAINE fera les amendements qui s'imposent.
Voilà. Je vous propose de passer au vote.
Rapport adopté avec trois voix contre. »

| Conseillers en exercice : | Présents : | Votants : | Voix pour : | Abstentions : | Voix contre : |
|---------------------------|------------|-----------|-------------|---------------|---------------|
| 22 | 17 | 17 | 14 | 0 | 3 |

2. DECISION MODIFICATIVE - MADAME DUPUIS

Mme DUPUIS : « Rappelle que dans sa séance du 4 juin 2013, les membres du conseil municipal ont accepté à la majorité des membres présents un emprunt de 700.000,00 € dédié à la médiathèque auprès de l'établissement bancaire « la Caisse d'Epargne. »
Afin de payer les échéances des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2013 ainsi que pour ajuster certains montants de dépenses au regard du budget primitif, il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire, comme suit :

En section de Fonctionnement

Il faut ajouter des Recettes : 34.306,00 € répartis selon les articles suivants

+ 24.306,00 € à l'article 73111 - Taxes locales (qui correspondent aux 24.306,00 € de recettes complémentaires après l'actualisation des bases d'impositions 2013). Nous allons ensuite prendre + 5.000,00 € de réduction de dépenses à l'article 6712- Amendes fiscales et pénales et + 5.000,00 € de réduction de dépenses à l'article 6713 - secours et dots
Ces recettes seront équilibrées par les Dépenses suivants : 34.306,00 € répartis selon les articles suivants

+ 11.525,97 € à l'article 021 qui correspond à un virement à la section d'investissement
+ 14.047,23 € à l'article 66111 - Intérêts de la dette (frais du prêt que nous venons de contracter)
+ 5.000,00 à l'article 6574 -subventions aux associations
+2.000,00 à l'article 60612 - Electricité
Et 1.732,80 € à l'article 60611 pour des frais d'Eau

En section d'Investissement

En Recettes : + 11.525,97 € à l'article 023 - Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Dépenses : + 11.525,97 € à l'article 1641 - Remboursement du capital de la dette emprunté dernièrement. »

M. Le Maire : « Merci Caroline, demande s'il y a des questions » ? Pas d'observation ? Je vous propose de passer au vote.
Délibération adoptée avec 4 voix contre. »

| Conseillers en exercice : | Présents : | Votants : | Voix pour : | Abstentions : | Voix contre : |
|---------------------------|------------|-----------|-------------|---------------|---------------|
| 22 | 17 | 17 | 13 | 0 | 4 |

3. DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE COMITE DES FETES - M. LORENC

M. LORENC : « Donne lecture aux membres présents d'un courrier émanant du Président du comité des fêtes, Maurice SEVIN, dans lequel ce dernier demande à la commune de bien vouloir lui accorder une subvention complémentaire de 5.000,00 € pour régler différentes factures, liées entre autres au festival de BD.
Est-ce que je peux prendre le courrier .

M. le Maire : « Oui, bien sûr. »

M. LORENC : « Lecture --« M. le Maire,
Les subventions demandées au conseil régional, au conseil général ainsi qu'à la DDCS pour l'organisation du festival de BD n'ont pour l'instant pas abouties.

Dans l'attente et afin de faire face aux diverses manifestations à venir : repas républicain, 10 km, Noël des enfants,... nous sollicitons une subvention supplémentaire de 5.000,00 €.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous demandons de bien vouloir agréer, M. le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux. »

C'est signé « Maurice SEVIN, Président du Comité des Fêtes ».

Je voulais juste apporter quelques petites précisions. Je sais bien que nous votons les subventions aux associations début mars. Mais il s'agit d'un cas de force majeure puisque pour les 10 km il y a souvent des avances de frais à faire et comme les subventions ne sont pas arrivées, et comme la trésorerie est un peu limitée, je vous propose de verser 5.000 € au Comité des Fêtes afin de pallier à ce décalage de trésorerie. »

Dominique LEGRAIN : « Un décalage de trésorerie ce n'est pas une subvention. Est-ce que tu espères un retour ? Lorsque la trésorerie sera rétablie, est-ce que tu auras un retour du comité des fêtes ?

Gérard LORENC : « Non, ils ne nous les reverseront pas mais on peut considérer que ce serait une avance pour l'année prochaine. »

Dominique LEGRAIN : « Et puisqu'il s'agit du festival BD, est-ce que l'on a une idée du nombre d'entrées payantes qui ont été vendues ? Pouvez-vous nous donner le bilan financier de l'opération ? Son coût global ? »

Gérard LORENC : « Non, le bilan n'est pas encore fait. Nous avons une réunion lundi soir à ce propos et M. DUBOS nous donnera certainement les éléments. »

Dominique LEGRAIN : « Donc nous pourrions en parler au prochain conseil ? »

Gérard LORENC : « Nous pourrions en parler au prochain conseil. »

M. le Maire : « Concernant le festival BD, je peux apporter quelques précisions, vu que c'est un dossier que j'ai suivi de près. Le Comité des Fêtes porte ce festival BD en plus d'autres manifestations qui se déroulent tout au long de l'année, comme le repas du 14 juillet et les 10 km, la brocante, etc. Son budget est global sera arrêté au 31 décembre. Nous aurons donc les précisions à ce moment-là.

Cette année, le festival BD présente un budget de près de 40.000 € -chiffres prévisionnels que nous avons inscrits.

Il y a plus de 30% d'augmentation de la fréquentation par rapport à 2012, ce sont les 1ers chiffres que l'on a. En nombre d'entrées adultes payantes, on est à plus de 1000 entrées payantes puisque les enfants ne payent pas et comme les gens viennent deux jours. Nous sommes sur une affluence de 3500 à 4000 sur le week-end. Près de 2000 entrées ont été enregistrées. Il est à noter que ces entrées peuvent servir plusieurs fois dans la journée. Il y avait également deux concerts : un de violons le vendredi soir et un de bande dessinée le samedi soir. Il y a un très bon retour auprès des écoliers qui se sont investis dans le concours.

Sur l'ensemble il est difficile de quantifier puisqu'il y a beaucoup d'opérations qui se mélangent.

Ce festival BD, c'est une synergie entre différents acteurs. En premier lieu avec les groupes scolaires et les écoles anzinoises ont bien participé, et un dessinateur est venu dans une classe pour faire un cours.

Les ateliers créés pour l'occasion à destination des enfants ont rencontré eux aussi un vif succès, surtout celui de sérigraphie. Près de 80 enfants y ont participé mais cela a un coût. Heureusement, pour cette activité, nous avons eu le soutien de la section des Kiwanis d'Arras qui en tant que mécène a pris tous les frais à sa charge pour ces opérations liées à la petite enfance et je les en remercie.

M. JULIEN nous apporte une aide précieuse avec le collège des Louez-Dieu, en terme d'accueil du public et nous appuie depuis la 1^{ère} édition.

Le collège Péguy a rejoint l'aventure du festival cette année et nous sommes symboliquement contents de pouvoir réunir pour cette action les écoles publiques comme les écoles privées autour d'un projet commun. De plus, le collège des Louez-Dieu nous a fait une belle surprise puisque la classe de communication qui s'occupe du projet a réalisé une bande dessinée de 40 pages, entièrement réalisée et imprimée par leurs soins. Le festival BD va même au-delà de nos frontières.

Le lycée de Douai a réalisé une bande dessinée qui avait pour sujet une affaire judiciaire où le sujet était traité intégralement. Au niveau des concours on a eu des participants de Roubaix, Boulogne-sur-Mer, Sully-Labourse, ...

L'investissement en vaut la chandelle au niveau pédagogique car cette synergie autour de l'éducation est également marquée par la participation du lycée Guy Mollet qui s'occupe de la vidéo.

C'est une satisfaction pour les organisateurs mais aussi pour la mairie qui s'occupe de tout ce qui est pilotage du projet. C'est bien le comité des fêtes qui gère tout ce qui est budgétaire et gestion des bénévoles. La encore on peut tirer notre chapeau à Maurice SEVIN et à l'équipe qui l'entoure.

Il est vrai que la culture c'est toujours quelque chose qui peut être critiquable car elle est sans retour concret en terme de rentabilité et l'on peut alors se poser quelques questions. On espère que le Comité des fêtes, sur cette opération, atteigne l'équilibre. Pour l'instant le Conseil Régional doit instruire le dossier en octobre. L'administration est parfois très lente, on le déplore mais bon, on nous a demandé de déposer le dossier en octobre 2012, ce qui a été fait, et il n'est pas instruit à l'heure actuelle, c'est reporté en octobre. Pour le Conseil Général, c'est exactement la même chose et nous commençons à piétiner car ce sont des subventions qui sont indispensables. Pour la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale), c'est la même chose. L'année dernière, ils nous ont accordé 5000 € de subventions. Aujourd'hui nous n'avons toujours pas de réponse. On sent bien de la part de nos partenaires institutionnels une relative prudence, une vigilance. Nous avons cependant de bonnes surprises, comme avec la CUA puisque le bureau communautaire et ensuite l'ensemble du conseil communautaire ont accepté de nous accorder une subvention de 2000 €.

Il y a également les aides indirectes puisque nous avons eu l'affichage gratuit sur les bus d'Artis.

Enfin, nous avons obtenu 9000 € de mécénat. J'insiste sur le caractère important de cette aide des entreprises, c'est quelque chose qui me tient à cœur car je pense que l'on peut créer de belles choses avec les entreprises. Sans elles, le comité des fêtes aurait beaucoup de difficultés pour mener cette opération à son terme. Si l'année dernière nous étions sortis de cette opération avec un petit excédent de 2000 €, cette année cela a été beaucoup plus dur.

Si cela intéresse les membres du conseil municipal, je demanderai à Gérard DUBOS de faire le détail par opération, c'est ce qu'il fait pour chaque opération : un bilan intermédiaire.

Pour l'instant c'est effectivement un peu court, il leur reste 3000 ou 4000 € sur leur compte et il leur faut 6000 à 7000 € pour boucler le budget des 10 km d'ANZIN et ils ne veulent pas avoir des difficultés de trésorerie. Il y a le repas républicain à préparer avant. Le temps d'encaisser les chèques et de payer les intervenants, les repas, etc. Tout ça forcément a une incidence budgétaire. Je partage l'avis qui a été émis ce soir qui est effectivement de leur faire une avance et de voir après leur bilan du 31 décembre si on leur verse moins en mars prochain au niveau des subventions.

Voilà le point sur la bande dessinée que je souhaitais faire.

D'autres interventions à ce sujet ? »

M. PARENTY : « Vous devriez préciser qu'aucune décision n'a été prise par les partenaires parce que telle que le point à l'ordre du jour est présenté, on pense que les subventions à venir sont acquises mais pour plus tard, alors qu'en réalité, nous n'en savons rien »

Mme ARGUILLERE : « Pour le conseil général c'est 1000 € qui ont été acceptés, on le sait. »

M. LORENC confirme les propos de Mme ARGUILLERE.

M. le Maire : « Oui, pour le conseil général, on sait que l'on va avoir une aide mais on n'a pas encore l'écrit.

Mme ARGUILLERE confirme qu'un courrier est arrivé par e-mail.

M. le Maire propose de passer au vote : « Délibération adoptée avec 1 abstention. »

| Conseillers en exercice : | Présents : | Votants : | Voix pour : | Abstentions : | Voix contre : |
|---------------------------|------------|-----------|-------------|---------------|---------------|
| 22 | 17 | 17 | 16 | 1 | 0 |

4. MODIFICATION DE LA DELIBERATION PRISE LE 23 JANVIER 2013 POUR L'ATTRIBUTION DE L'IEMP - MONSIEUR LE MAIRE

M. le Maire : « Dans le cadre de la nouvelle réglementation pour les primes affectées aux cadres de la fonction publique territoriale, la perception nous a demandé en janvier 2013 de bien vouloir prendre une délibération pour le maintien des primes d'IEMP.

La proposition de délibération a bien été acceptée par les membres du conseil municipal mais elle a été prise au nom de l'agent qui en bénéficie.

La préfecture demande que la délibération soit reprise dans un cadre plus général et sans nomination.

En effet, cela concerne une délibération du 23 janvier 2013 qui était nominative et une délibération doit être faite de façon générale. Cela concernait une personne qui est présente ici, Mme TOURNEMAINE.

Je vous propose de modifier cette délibération. Je précise que nous avons fait cela dans un souci de transparence mais apparemment nous n'avons pas le droit.

Des observations ? Je passe au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité. »

| Conseillers en exercice : | Présents : | Votants : | Voix pour : | Abstentions : | Voix contre : |
|---------------------------|------------|-----------|-------------|---------------|---------------|
| 22 | 17 | 17 | 17 | 0 | 0 |

5. ATTRIBUTION DU FPIC A LA COMMUNE D'ANZIN-SAINT-AUBIN PAR LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS - MONSIEUR LE MAIRE

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté Urbaine d'ARRAS nous demande de prendre une délibération afin d'accepter le montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales que propose de nous reverser la CUA, pour un montant de 11.875,00 €.

Pour expliquer brièvement le FPIC, l'Etat a déjà procédé à son versement mais a décidé de l'augmenter pour les 3 ans à venir.

Cela se traduit par un versement à la CUA puisqu'il faut être dans un EPCI pour en bénéficier.

Deux répartitions dérogatoires sont possibles pour bénéficier de cette ressource inattendue :

1/ Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 tiers ». Dans ce cas, le prélèvement et le reversement sont dans un premier temps répartis entre l'EPCI, d'une part, et ses communes membres, d'autre part, en fonction du CIF de l'EPCI, comme pour la répartition de droit commun.

2/ Opter pour une répartition « dérogatoire libre ». Dans ce cas, il appartient à l'EPCI de définir librement la nouvelle répartition du prélèvement et/ou du reversement, suivant ses propres critères. Aucune règle particulière n'est prescrite. Cependant une délibération adoptée à l'unanimité de l'organe délibérant de l'EPCI est nécessaire.

C'est ce deuxième choix que la CUA a souhaité mettre en place.

M. le Maire précise que Mme TOURNEMAINE se tient à la disposition des élus pour toutes explications complémentaires.

« Des questions sur le sujet ? Je passe au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité. »

| Conseillers en exercice : | Présents : | Votants : | Voix pour : | Abstentions : | Voix contre : |
|---------------------------|------------|-----------|-------------|---------------|---------------|
| 22 | 17 | 17 | 17 | 0 | 0 |

6. ANNULATION DES PENALITES DE RETARD POUR L'ENTREPRISE PRO CONTAIN - MME DUPUIS

Mme DUPUIS : « A la demande du trésorier payeur qui classe de vieux dossiers, nous devons revenir sur un marché conclu par l'ancienne municipalité.

En 2007, l'entreprise Alho Construction a été mandatée pour la mise en place des modulaires de l'école primaire - montant du marché : 178.924,00 € TTC - assorti d'une clause de sauvegarde, en l'occurrence une retenue de garantie de 5% évalué à 8.629,70 €.

Pendant l'exécution du marché, la société a ensuite évolué pour devenir l'entreprise « Pro Contain » sans que les services de la mairie soient prévenus de son changement de statut. Par la suite, les travaux se sont bien terminés mais le procès verbal des opérations préalables est daté du 3 décembre 2007 au lieu du 21 septembre 2007. L'entreprise serait donc passible de pénalités.

Pour autant les services communaux à l'époque n'ont pas reversés la retenue de garantie un an et un jour après la réception des travaux - en raison des problèmes de dénomination, de transferts de compétences et de compte bancaire - et nous devrions, de notre côté, payer des intérêts moratoires.

Les écueils administratifs étant aujourd'hui réglés, la perception a liquidé le versement de la retenue de garantie et nous demande de bien vouloir prendre une délibération pour abandonner les pénalités de retard. En contrepartie, nous ne paierons pas d'intérêts moratoires. »

M. le Maire : « Des questions ? Je passe au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité. »

| Conseillers en exercice : | Présents : | Votants : | Voix pour : | Abstentions : | Voix contre : |
|---------------------------|------------|-----------|-------------|---------------|---------------|
| 22 | 17 | 17 | 17 | 0 | 0 |

7. CONTRATS SAISONNIERS - MONSIEUR LORENC

M. LORENC : « Rappelle que nous sommes en période de vacances d'été. Cela représente une période au cours de laquelle de nombreux agents font valoir leurs droits à congés.

Afin de permettre la bonne continuation des services tout en permettant à de jeunes Anzinois de travailler, il propose de mettre en place les emplois saisonniers suivant pour l'été 2013, en insistant sur le côté pédagogique de cette action qui donne aux jeunes un

regard citoyen sur le travail de la commune et de ses employés :

- Services Techniques : 10 postes à 35h00 sur 2 semaines chacun
- Services Administratifs : 1 poste à 35h00 sur 2 semaines.

Il est néanmoins prévu que des heures complémentaires peuvent être réalisées en fonction des besoins des services. Une délibération a été prise l'année dernière à ce sujet mais il nous faut en reprendre une pour cet été car le nombre de jeunes est différent. Comme vous le savez, il y a plus de tontes, de tailles, de travail dans les espaces verts à cette époque de l'année. Jean-Louis DURIEZ pourrait mieux en parler. »

M. le Maire : « Des questions sur le sujet ? Oui André ? »

M. NIVEL : « Perçoit-on des subventions ? »

M. LORENC : « Non. »

M. PARENTY : « Quel est le coût ? »

M. LORENC : « 2000 € toutes charges comprises pour un poste à temps complet, pour un mois soit 10.000 € pour 10 postes puisque les contrats sont faits pour 15 jours à temps complet. La dépense était prévue au budget primitif. »

M. le Maire : « Nous n'avons plus souhaité prendre des jeunes pour un mois complet parce que si vous avez un élément qui n'est pas efficace, un mois c'est long et contreproductif, quinze jours permettent de remplacer les personnels sur des missions basiques qui leur permettent d'avoir un autre regard sur la fonction publique (nettoyage, désherbage, etc...). Ils se rendent compte qu'il y a de grande différence entre les préjugés et la réalité du travail sur le terrain. Ils doivent parfois retrousser leurs manches et faire un travail qui est dur.

Cela permet aussi de mettre le pied à l'étrier pour des jeunes dont c'est souvent le 1^{er} emploi dans un contexte économique sinistré. »

M. LORENC : « C'est un peu de la pédagogie car ils passent le message auprès de leurs copains, les sensibilisent sur le respect du travail effectué et sur le concept de citoyenneté qui marche avec ce respect. »

M. le Maire : « Ca peut paraître spectaculaire car nous sommes passés d'un volume réduit de 5 à 6 saisonniers au nombre que nous vous proposons. Le nombre est variable suivant les demandes et le travail à faire.

M. DURIEZ : « Ils étaient 8 l'année dernière. Ils font essentiellement le nettoyage des parterres, des massifs et du désherbage, ainsi que le nettoyage des incivilités comme les cannettes ou les bouteilles qui sont jetées par terre - c'est tellement plus facile que d'utiliser une poubelle -. Ce sont vraiment des tâches assez faciles pour eux.

M. NIVEL : « Si je comprends bien ils sont déjà embauchés ? Alors que... (inaudible) »

M. le Maire : « Non, là c'est un jeune qui est embauché dans le cadre du remplacement d'un agent absent, parce que l'on peut embaucher pour un remplacement. Là ce sont des jobs d'été. C'est une volonté comme nous le faisons tous les ans où symboliquement nous ne recrutons que des jeunes et que des Anzinois.

Et parallèlement à ça, nous faisons la même chose avec M. BOUZIGUES dans le cadre du SIVOM Brunehaut, avec des jeunes qui sont embauchés pendant les vacances d'été au centre aéré pour leur 1^{er} emploi. On met le pied à l'étrier pour quelques jeunes qui sont mis dans les cuisines puisqu'il y a cantine au CLSH. Chaque commune propose un jeune

*pour un emploi saisonnier.
D'autres questions ? Je passe au vote :
Adopté à l'unanimité. »*

| <i>Conseillers en exercice :</i> | <i>Présents :</i> | <i>Votants :</i> | <i>Voix pour :</i> | <i>Abstentions :</i> | <i>Voix contre :</i> |
|----------------------------------|-------------------|------------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| 22 | 17 | 17 | 17 | 0 | 0 |

8. AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE 30H00 A 35H00 POUR DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE - MONSIEUR DURIEZ

M. DURIEZ : « Au cours de cette année scolaire, de nouveaux besoins sont apparus, surtout en cantine. On frôle souvent les 190 enfants le midi. Nous avons également besoin de personnel supplémentaire pour les frites depuis que ces dernières, dans le but d'améliorer leur qualité gustative, ne sont plus cuites à Diderot mais sur place : ce qui fait que l'agent aux fourneaux doit être remplacé en salle. Rien que pour cette raison il nous faut déjà un renfort.

Nous avons également augmenté le nombre d'heures de ménage. En effet, comme vous avez pu le constater au fil des ans, les bureaux de la mairie se sont développés et demandent plus de travail.

Je vous propose dans un 1^{er} temps augmenter le temps de travail de deux agents techniques périscolaires valeureux qui auront ainsi la possibilité de pouvoir travailler à temps complet.

Dans un second temps, notre objectif est de nous tourner un Contrat Jeune Avenir ou un contrat unique d'insertion - mais le CAJ est plus rentable en terme de financement - en prévision du départ d'un agent qui sera transféré dans le nouveau service de la médiathèque. Ce poste est finançable par l'Etat à hauteur de 75% et de 25% par la région. Enfin, pour respecter les règles élémentaires de sécurité, nous devons assurer la garderie des enfants avec au moins deux personnes pour chacune des écoles, ne serait-ce que lorsqu'un enfant doit aller aux toilettes, les 25 autres ne peuvent rester seuls dans la classe. Ce secteur doit absolument être renforcé à la rentrée.

Ces mesures prendront effet au 1^{er} septembre 2013. »

*M. le Maire : « Des questions à ce sujet ? Pas d'observation ? Je passe au vote :
Délibération adoptée à l'unanimité. »*

| <i>Conseillers en exercice :</i> | <i>Présents :</i> | <i>Votants :</i> | <i>Voix pour :</i> | <i>Abstentions :</i> | <i>Voix contre :</i> |
|----------------------------------|-------------------|------------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| 22 | 17 | 17 | 17 | 0 | 0 |

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE- MONSIEUR LE MAIRE

M. le Maire : « Informe les membres du conseil que dans le cadre de la restructuration de l'ancien Shopi en médiathèque et salles associatives, nous sommes susceptibles de percevoir une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Mme Jacqueline MAQUET, Députée de la 2^{ème} circonscription. Cette subvention permettrait d'acquérir une partie du fonds de livres ainsi que du matériel informatique. Elle dispose de 120.000 € qui sont répartis entre les communes et nous ne pouvons donc pas en bénéficier tous les ans. C'est une demande de subvention qui se fait en 2 temps. A partir du moment où elle est acceptée, en septembre 2013, il faudra attendre septembre 2014 pour en faire la réalisation, sous peine d'en perdre le bénéfice. Ces délais sont incompressibles. Lors de la cérémonie des vœux elle nous avait proposé de bénéficier de cette subvention. La dernière que nous avons perçu était de 4.000,00 € pour les vestiaires municipaux. Mme JACQUIN travaille sur la composition du fonds. Je vous propose de demande une

subvention pour un montant d'achat Ht de +/- 15.000,00 € de dépenses, soit avec 50% de financement : 7.500,00 € de subvention. Dès que nous aurons les devis, nous les transmettrons aux services de la députée.

Des questions à ce sujet ? Je passe au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité. »

| Conseillers en exercice : | Présents : | Votants : | Voix pour : | Abstentions : | Voix contre : |
|---------------------------|------------|-----------|-------------|---------------|---------------|
| 22 | 17 | 17 | 17 | 0 | 0 |

1BIS . REMBOURSEMENT DE SINISTRE- MONSIEUR LE MAIRE

M. le Maire : « Comme annoncé en début de séance, nous avons un point rajouté à l'ordre du jour. Je vais céder la parole à Jean-Louis DURIEZ puisque c'est lui qui avait traité le dossier. »

M. DURIEZ : « Il s'agit du remboursement d'un candélabre abîmé lors d'un accident pendant la période des intempéries où est tombé beaucoup de neige. Nous avons eu la chance qu'un témoin prenne des photos lors de l'accident. Cela nous a permis, grâce au n° d'immatriculation du véhicule, de pouvoir retrouver le propriétaire et de faire jouer son assurance. Nous venons de recevoir aujourd'hui un remboursement à hauteur de 2407.88 €. »

M. le Maire : « Je vous propose d'accepter le remboursement de ce candélabre pour un montant de 2407.88 €.

Des questions à ce sujet ? Je passe au vote : délibération adoptée à l'unanimité. »

| Conseillers en exercice : | Présents : | Votants : | Voix pour : | Abstentions : | Voix contre : |
|---------------------------|------------|-----------|-------------|---------------|---------------|
| 22 | 17 | 17 | 17 | 0 | 0 |

Questions Diverses

M. le Maire : « Je n'en ai pas reçu de la population. L'ordre du jour étant épuisé, y-a-t-il des questions parmi vous ?

M. PARENTY souhaite s'exprimer.

M. PARENTY : « Je voudrais simplement revenir sur l'intervention de Mme CANDELIER. Je ne peux pas supporter que dans un conseil municipal on soit confronté à cela, ce n'est pas le lieu, je suis désolé. Je n'ai pas de leçon à recevoir sur mon éducation et je pense que je pourrais même donner des leçons.

Sur mon implication dans la commune, chacun appréciera.

Mme CANDELIER, je vous vois au conseil municipal, je suis à toutes ses réunions, je suis aussi en commission. Je n'ai pas souvenir que vous soyez intervenue souvent dans ce cadre. C'est la 2^{ème} fois que je l'entends depuis que je suis ici. Je suis donc très surpris et outré par ce que j'ai pu entendre. Je vais arrêter là la polémique parce qu'encore une fois ce n'est pas le lieu. »

M. LEGRAIN : « Les propos de Dominique ont été pénibles à entendre et complètement hors sujet par rapport au sujet n°1 qui est l'approbation du procès verbal et les états d'âme de Dominique n'en font pas partie. David, je crois que soit tu autorises le débat avec les réponses, soit tu les interdits, ce que j'aurais préféré.

Dans ce qui a été dit, il y a beaucoup de propos incohérents et erronés. »

M. le Maire : « Je tiens à faire remarquer qu'au sein de ce conseil municipal, chacun est libre de s'exprimer. Il y a effectivement un ordre du jour qui est établi et je pense que Dominique - je ne vais pas parler en son nom - mais Dominique réagissait par rapport à un ras-le-bol général suite aux conseils municipaux qui se sont déroulés précédemment. Je pense que si à chaque fois quelqu'un intervient pour pinailler, on ne fera pas avancer la situation. Et je pense que la population - parce que j'ai eu des retours par rapport aux derniers procès verbaux du conseil municipal qui ont été publiés - donc les gens sont parfois stupéfaits des interventions des uns et des autres. Je pense que nous sommes ici des élus responsables et qu'il faut garder en ligne de mire la conduite de la commune, faire en sorte que les débats soient les plus sereins possibles.

Par contre, je partage l'avis de Dominique CANDELIER. C'est quelque chose qui n'était pas préparé. Je tiens à la dire, je n'ai pas eu connaissance de son discours. Ce n'est pas une intervention « téléguidée » mais comme tout un chacun ici, elle est libre de nous dire ce qu'elle ressent. Les conseillers municipaux représentent la population, on peut intervenir et tu le sais bien puisqu'au conseil communautaire on a parfois des interventions qui peuvent nous paraître décalées par rapport à l'ordre du jour. Les gens rebondissent par rapport à ce qui s'est passé et là effectivement c'était l'approbation du procès verbal du conseil municipal qui était excessivement long avec une trentaine de pages et je pense qu'à un moment donné c'est vrai qu'à un moment il faut garder en ligne de mire ce pourquoi nous avons été élu(e)s : la gestion de la commune et faire en sorte que les débats qui s'y tiennent soient dignes.

En ce qui me concerne...

M. LEGRAIN interrompt le Maire : « C'est à toi d'y veiller et... »

M. le Maire : « Mais je n'ai pas à intervenir Dominique »

M. DUWEZ : « Mais quand vous avez commencé à parler, à faire vos discours, on vous a écouté. Je crois même que tu m'as dit Emmanuel : »Tout le monde a le droit de s'exprimer ». Donc tout le monde a le droit de s'exprimer. »

M. PARENTY : « Ce n'est pas ce qui en cause. »

M. le Maire : « Moi je ne suis pas dans l'optique de diriger qui que ce soit, même si l'on m'a déjà qualifié de despote. Chacun ici est libre de s'exprimer. Je pense que certaines personnes ont été blessées par des propos qui ont été tenus. C'est vrai aussi que tout le monde n'a pas l'aplomb nécessaire pour répondre à ce qui a été dit et quand ils sont choqués, c'est plus tard qu'ils souhaitent intervenir par rapport à un précédent procès verbal. Comme nous sommes sur l'approbation d'un procès verbal de conseil municipal antérieur, si quelqu'un souhaite intervenir, je ne trouve pas ça illogique et je ne vois pas pourquoi je le censurerais. Par contre si les propos commencent à déborder et à devenir injurieux envers l'un ou l'autre, j'y mettrais un terme en tant que président de séance. Mais pour l'instant, je n'ai rien trouvé de choquant dans les propos de Dominique CANDELIER. C'est son point de vue, nous avons chacun le nôtre par rapport à ça. Dominique, LEGRAIN, tu as le tien. Emmanuel PARENTY aussi. Mais on ne peut pas faire l'unanimité, il faut le savoir et parfois on déclenche des réactions en chaîne par rapport à ce que l'on a pu dire ou faire.

M. BUSSY : « Moi je voudrais savoir Dominique (LEGRAIN) pourquoi les propos de Dominique CANDELIER te choquent. Moi ce qui me choque c'est que vous ne participiez pas aux manifestations associatives ou communales. C'est ce qu'on nous reproche souvent en tant que conseillers et que nos concitoyens jugeront l'année prochaine.

M. LEGRAIN et M. BUSSY parlent en même temps.

M. le Maire : « Intervenez chacun votre tour. Thierry, tu as terminé ? »

M. LEGRAIN : « Il faut arrêter ses polémiques de comptage. Inaudible. Lorsque j'ai représenté bénévolement la commune pendant 5 ans dans les réunions ou commissions de la Communauté Urbaine d'ARRAS, du SESDRA ou du SMAV, je n'ai jamais compté mon temps, même si je n'étais pas vu de la population. C'est à apprécier aussi, cela. Ce nombre de réunions a été conséquent et je n'ai pas attendu pour le mettre en place publique, et toi non plus, et je ne fais pas de comparaisons stupides.

M. BUSSY : « Je ne sais pas. Tu dis qu'il y a des propos choquants »

M. LEGRAIN : « Je ne sais pas ce qui a été dit à propos de Stéphanie. Elle a été élue de façon démocratique. Point virgule. Et je ne vois pas lequel d'entre nous ait aller dire ou dénigrer. Personne n'a critiqué qui que soit ou quoi que ce soit. Je ne vois pas pourquoi on laisserait entendre que des propos fallacieux ont été émis à l'encontre de Stéphanie.

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Bon, moi en tout cas ce que je souhaite c'est que nous continuons à travailler dans la sérénité et que l'on évite d'utiliser ce conseil municipal comme une tribune où chacun s'envoie des invectives. C'est ce qu'a dit Thierry : il y a un temps pour gérer la commune, un autre pour les campagnes électorales qui arriveront à mon avis assez tôt pour que l'on puisse échanger nos points de vue sur le sujet.

Dans chaque conseil, puisque chacun est représentant de la population, les membres peuvent prendre la parole et je ne vois pas en quoi je l'interdirais.

Je vous remercie pour votre attention et nous allons voir pour la date du prochain conseil municipal qui est prévu Mme TOURNEMAINE ? »

Mme TOURNEMAINE : « Le 3 octobre. »

M. le Maire : « Donc, le jeudi 3 octobre à 19h00. »

M. NIVEL : « Il n'y a pas de toutes commissions ? »

M. le Maire : « Pardon ? »

M. NIVEL : « Il n'y a pas eu de réunion toutes commissions avant-hier ? »

M. le Maire : « Non, il n'y a pas eu de réunion toute commission avant hier. »

M. PARENTY : « Je souhaiterai faire une dernière intervention à propos des invitations tardives pour l'inauguration du nouvel établissement de la Vie Active à ANZIN-SAINT-AUBIN. »

M. le Maire : « Ces derniers ont envoyé l'invitation un peu à la hussarde. C'était de 9h00 à 10h00, le 22 juin si je me souviens bien, et au pas de charge. Ensuite cela s'est passé à Vimy, avec l'ensemble des membres de la vie active.

Nous avons reçu l'invitation tardivement donc elle a été envoyée par mail parce que c'était plus rapide mais c'était le même traitement pour tout le monde, tous les conseillers ont reçu l'invitation dans les mêmes délais et plusieurs élus ici ont eu la même réaction que vous. Je le regrette. Il n'y a même pas eu de discours, à part les remerciements que j'ai souhaité faire quand même pour remercier LA VIE ACTIVE d'avoir fait le choix de notre commune. Ces horaires et la date nous ont été imposé pour que « La Vie Active » puisse bénéficier de la présence de Mémona HINTERMAN, grande reporter et membre du CSA qui a fait beaucoup pour le journalisme.

Mme DUPUIS : « Cette manifestation était avant tout dédiée aux enfants présents. Cela ajoutait un peu d'humanité à la cérémonie. »

M. le Maire : « J'ai eu connaissance de l'inauguration lors d'un conseil d'administration de la Vie Active. Mais à l'époque la date n'était pas arrêtée. Les habitants riverains de l'IME devaient être associés et mais il ne me semble pas en avoir vu beaucoup. »

La séance du conseil municipal est close à 20h26.